

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT  
du 28 juin 2021**

-- ° --

**Membres élus : 29**

**Membres en fonction : 29**

**Membres présents : 21 + 5 procurations**

**Président : M. BIANCHIN, Maire**

**Présents : Tous les conseillers, sauf**

**Absents :** M. CHAPPELLIER (proc. à M. RIOTTE)  
Mme LECLERE (proc. à Mme BUGOT)  
M. ALBERT (proc. à M. BIANCHIN)  
Mme L'HUILLIER (proc. à Mme BUTIN)  
M. BONNET (proc. à Mme BUTIN)  
MM. PASKIEWICZ, SOUCHON, excusés  
Mme RIBU, absente

**Secrétaire de séance : M. SERAVALLE Pierre**

**(les votes par procuration sont signalés par un \*)**

\*\*\*\*\*

-----  
Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de nommer Pierre SERAVALLE, Directeur Général des Services de la Commune, aux fonctions de secrétaire de ce Conseil Municipal du 28 juin 2021.

### **A – Procès-verbal de la séance du 10 avril 2021**

Ce document ne suscitant aucune observation est adopté à l'unanimité.

### **B - Situation financière** de la commune au jour de la réunion :

Recettes effectuées du 1er janvier au 28/06/2021  
(y inclus disponibilités au 1er Janvier) 3 021 311,68 €

Dépenses effectuées du 1er janvier au 28/06/2021 2 566 531,09 €

\*\*\*\*\*

**Disponibilités au 28/06/2021** **454 780,59 €**

### **C - Zone d'intervention foncière**

La municipalité n'a pas fait état de son droit de préemption pour :

- maison d'habitation 15 rue Corneille : 124 000 € (indivision GIESEN – Mme SEGALAS Véronique et M. FELT Jean)
- délaissé de 56 m<sup>2</sup> route de Strasbourg : euro symbolique (Département de la Moselle – SEBVF)
- maison individuelle 66 rue saint-Vincent : 140 000 € (indivision METZINGER – M. METZINGER Pierre)
- maison individuelle 10 rue du Chai : 220 000 € (M. et Mme ECKEL Guido – M. et Mme KREBS Jérémie)
- maison individuelle 10 rue Robert Schuman : 170 000 € (Mme STEIN Chantal – M. PLEINERT Jean-François)
- maison d'habitation 3 rue du Cloître : 82 000 € (consorts FAUBEL – M. Cédric BECK et Mme Sophie BUSOLINI)
- appartement, garage et parking 4 rue du Long Pré : 143 500 € (M. Joseph SERETTI – M. Maxime SELIC)
- maison d'habitation 98 cours du 19/11/1944 : 105 000 € (SCI Les Fontaines de Viels Maisons – SCI MSA)
- maison d'habitation 35 rue de la Nied: 135 000 € (consorts CLOSSET-SIMON – M. Cyril HUBINGER)
- maison individuelle 17 rue du Vignoble : 232 000 € (SCI La Sarthoise – M. FRECHEVILLE Aurélien et Mme LEMAY Pauline)
- maison d'habitation 9 rue de la Nied : 108 000 € (consorts CARRICIA – M. et Mme LOSSON Marc)
- maison individuelle 16 rue du Long Pré : 235 000 € (M. HE Liang – M. VIVIER Jean Pierre)
- maison d'habitation 28 rue du Rhône : 115 000 € (consorts CODRAC – KOSTER - EGUIA – Mme KLEIN Aurélie)
- bâtiment à usage professionnel et commercial + 3 terrains 35 rue de Créhange : 330 000 € (SCI Les Galéniques – L & B)

- maison d'habitation 2 rue de la Garonne : 68 000 € (SAS Sainte Barbe – Société AKDENIZ)
- ancienne graineterie 10-12 rue de Metz : 122 508,34 € (Etablissement Public Foncier du Grand Est – LOGIEST)

-----  
**N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE : Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres**

**Rapporteur : M. BIANCHIN**

Cette motion vise à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Je vous rappelle le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) :

- la loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

- lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.

- cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement.

Je vous rappelle que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République Tchèque, ...

Je souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A 4 et l'A 31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Je précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et le climat.

En conséquence, je vous propose :

- 1) **D'ADOPTER** à l'unanimité la motion suivante : le conseil municipal de FAULQUEMONT, réuni le 28 juin 2021 demande au gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier de marchandises à l'ensemble de la région Grand Est ;
- 2) de **CHARGER** le Maire ou l'Adjoint-Délégué de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

-0-

**DECISION**

-----  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

**N° 02 – ADMINISTRATION GENERALE : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle**

**Rapporteur** : Mme LOUIS

Le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

L'ensemble des instances concernées ont donné leur accord sur ces modifications qui n'emportent pas de conséquences financières pour notre collectivité.

Je vous propose donc :

- 1) d'**EMETTRE** un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ;
- 2) d'**EMETTRE** également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace-Bossue – Moselle.

-0-

**DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

**N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés**

**Rapporteur** : M. BIANCHIN

Le District Urbain de Faulquemont, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'électricité régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de fourniture d'électricité et de services associés.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires. Ce groupement sera coordonné par le DUF. Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Je vous propose en conséquence :

- 1) **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation du marché public de fourniture d'électricité et de services associés, qui prendra la forme d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans ;
- 2) de **DECIDER** l'adhésion de la commune de FAULQUEMONT à ce groupement de commandes pour la passation de l'accord-cadre ;
- 3) de **CHARGER** le Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;
- 4) **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'électricité.

-0-

### **DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

### **N° 04 – FINANCES : Tarifs des prestations périscolaires – Année 2021 - 2022**

**Rapporteur** : Mme LOUIS

Le 22 février dernier le conseil municipal a décidé de suivre la volonté des conseils d'écoles de maintenir la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2021 – 2022. Par courrier parvenu en mairie le 02 juin 2021 Monsieur le Directeur Académique, Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale de la Moselle autorise cette organisation dérogatoire du temps scolaire sur quatre jours hebdomadaires pour une durée de trois ans :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h – 11 h 30 ; 13 h 30 – 16 h.

La ville proposera à la rentrée scolaire 2021 / 2022 les activités périscolaires suivantes :

- Accueil petit-déjeuner le matin de 7 h 00 à 8 h 00 au groupe scolaire du Stade pour tous les enfants scolarisés à FAULQUEMONT
- Accueil cantine de 11 h 30 à 13 h 30
- Accueil de 16 h 00 à 18 h 00 pour l'ensemble des écoles de la ville au groupe scolaire du Stade.

La totalité du temps périscolaire est placée sous la responsabilité d'animateurs titulaires du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur, employés par l'ASBH et chargés de mettre en place des activités éducatives à destination des enfants, assistés d'agents employés par l'ASBH et d'agents communaux.

Les prestations seront identiques à celles de l'an passé à savoir :

- Diversification des formules de restauration proposées : tous les jours de la semaine comme l'an passé, mais aussi en fonction du travail posté des parents ou de façon occasionnelle

- 
- Mensualisation du paiement pour les parents ayant inscrit l'enfant pour l'année complète qui le souhaite
  - Coût de la prestation variant selon le quotient familial pour les enfants domiciliés à FAULQUEMONT et CHEMERY uniquement.

Une grille incluant 6 barèmes différents vous est proposée, permettant ainsi à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 de bénéficier de réductions sur le coût réel.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le coût de l'accueil cantine est estimé à 8,80 €/ jour/enfant, incluant la déduction de la participation de la CAF de 0,54 €/jour/enfant.

Je vous propose de suivre l'avis à l'unanimité des membres présents de la Commission des Affaires Scolaires et Culturelles qui s'est réunie le 10 juin dernier et :

- 1) de **MAINTENIR** la participation des parents pour l'année scolaire 2021/2022 aux montants de cette année scolaire, pour l'accueil régulier et de **FIXER** le nouveau montant des repas occasionnels de la manière suivante :

Quotient familial	PRIX DE L'ACCUEIL restauration scolaire 2020/2021	PRIX DE L'ACCUEIL restauration scolaire 2021/2022	Repas occasionnels 2020/2021	Repas occasionnels 2021/2022
	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine ou 3 jours/semaine	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine ou 3 jours/semaine		
0 à 600	5,25	5,25	8,60	7,60
601 à 715	5,60	5,60	8,90	7,90
716 à 850	6,10	6,10	9,20	8,20
851 à 1 015	7,05	7,05	9,40	8,40
1 016 à 1 500	7,60	7,60	9,60	8,60
+ de 1 501 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	7,80	7,80	9,80	8,80

Les repas occasionnels seront recouverts sur la Régie de Recettes.

L'accueil cantine pour enfant allergique portant son repas sera maintenu au prix de 4,10 €/jour.

2) de **FIXER** la participation pour les différentes prestations d'accueil périscolaire à savoir :

Quotient familial	Accueil petit déjeuner 7h – 7h40		Accueil du soir 16h – 18h		Accueil petit déjeuner 7h – 7h40 <u>ET</u> Accueil du soir 16h – 18h	
	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
0 à 600	1,40	1,50	1,95	2,05	2,40	2,50
601 à 715	1,45	1,55	2,00	2,10	2,45	2,55
716 à 850	1,50	1,60	2,10	2,20	2,55	2,65
851 à 1015	1,55	1,65	2,15	2,25	2,60	2,70
1 016 à 1 500	1,60	1,70	2,20	2,30	2,65	2,85
+ de 1 501 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	1,65	1,75	2,40	2,50	2,80	3,00

-0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.

### **N° 05 – FINANCES : Transports enfants CHEMERY**

**Rapporteur** : Mme COMBAS

Depuis la rentrée de septembre 2007, le Conseil Départemental de la Moselle n'est plus en mesure d'assurer le matin le transport scolaire des enfants de maternelle domiciliés à CHEMERY.

La commune assure donc le matin un service de transport par véhicule communal à l'usage exclusif des enfants de maternelle. Le soir les enfants d'élémentaire sont autorisés à bénéficier de ce service.

Je vous propose donc de **FIXER** conformément à l'avis à l'unanimité des membres présents de la Commission Enseignement et Communication du 10 juin 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 les tarifs du titre du transport annuel de la manière suivante :

- enfants de primaire et de maternelle n'utilisant qu'un transport par jour : 51 € /enfant (50 € en 2020/2021) ;
- enfants de maternelle utilisant le transport du matin et de 16 h, quel que soit le nombre de jours où ce service est utilisé : 102 € /enfant (100 € en 2020/2021) ;
- possibilité de paiement par trimestre ;
- l'abandon du service en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.

-0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.

---

**N° 06 – URBANISME : Location d'une parcelle communale sise rue de Pontpierre au garage « Centre Auto Faulquemont »****Rapporteur** : M. BLANCHARD

La commune de FAULQUEMONT est propriétaire de la parcelle cadastrée section 02 n°169 d'une surface de 2 a 04 ca et qui est située rue de Pontpierre. Ce terrain jouxte la parcelle de l'ancien garage CROISSANT qui a été repris par Messieurs Julien BALTHAZAR et Geoffrey COTTINI sous l'enseigne « Centre Auto Faulquemont ».

Les occupants actuels souhaiteraient louer la parcelle à la commune.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 09 juin 2021 propose à l'unanimité de la louer au prix annuel de 300 € par le biais d'une convention précaire et révocable.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme-Affaires Patrimoniales et de **LOUER** au Centre Auto Faulquemont représenté par Messieurs Julien BALTHAZAR et Geoffrey COTTINI, la parcelle section 02 n°169 ;
- 2) de **SIGNER** une convention précaire et révocable avec le Centre Auto Faulquemont dans le cadre de cette location au prix annuel de 300 €.

-0-

**DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

**N° 07 – URBANISME : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de FAULQUEMONT****Rapporteur** : M. BLANCHARD

La commune de FAULQUEMONT a souhaité apporter quelques modifications au règlement de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et qui sont les suivantes :

- Modifications sur la réglementation du changement de destination des locaux commerciaux et professionnels situés en rez-de-chaussée d'immeubles existants, afin de privilégier l'offre en matière de commerces de proximité et de maintenir l'attractivité du centre-ville de FAULQUEMONT
- Modifications sur la grille de stationnement des véhicules afin de l'adapter aux projets de requalification et la reconversion d'immeubles existants ou pour les projets de constructions nouvelle

A cet effet, la municipalité a saisi la Communauté de Communes du District Urbain de FAULQUEMONT (DUF-CC) en date du 18 août 2020 en vue de la prescription d'une procédure de modification simplifiée de son PLU.

Le DUF-CC a pris un arrêté en date du 25 août 2020 engageant ainsi la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de FAULQUEMONT.

Par décision du 1<sup>er</sup> mars 2021, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est a décidé de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de FAULQUEMONT à évaluation environnementale.

Le Conseil Communautaire a donc pu ensuite délibérer le 31 mars 2021 afin de préciser les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU :

- mise à disposition du dossier en Mairie de FAULQUEMONT
- mise à disposition du dossier sur les sites internet de la commune de FAULQUEMONT et du DUF-CC

Le public a ainsi été invité à formuler ses observations du 26 avril 2021 au 27 mai 2021 inclus.

A l'issue de la mise à disposition du dossier au public, aucune observation n'a été portée, ni au registre ouvert en Mairie, ni par courrier électronique à l'adresse [urbanisme@dufcc.com](mailto:urbanisme@dufcc.com), ni par courrier à Monsieur le Président du DUF-CC.

Cette modification simplifiée aura pour effet de modifier :

- L'article U1 du règlement de la zone U du PLU en vue d'interdire le changement de destination en habitation de tous les locaux commerciaux et professionnels existants situés au rez-de-chaussée des immeubles du centre-ville de Faulquemont (correspondant au secteur Ua), et non l'article U2, ainsi que la MRAe en a justement fait la remarque à la lecture du projet de règlement modifié relatif à la zone U joint au dossier qui lui a été transmis pour avis.
- La grille de stationnement des véhicules de l'article U12 du règlement de la zone U du PLU.

En conséquence, je vous propose :

- 1) **d'EMETTRE** un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de FAULQUEMONT ayant pour objets :
  - la modification de l'article U1 du règlement de la zone U du PLU en vue de réglementer le changement de destination des locaux commerciaux et professionnels situés en rez-de-chaussée d'immeubles existants, afin de privilégier l'offre en matière de commerces de proximité et de maintenir l'attractivité du centre-ville de FAULQUEMONT (secteur Ua du PLU) ;
  - des modifications de la grille de stationnement des véhicules de l'article U12 du règlement de la zone U du PLU afin de l'adapter aux projets de requalification et la reconversion d'immeubles existants ou pour les projets de constructions nouvelle

-0-

### **DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

### **N° 08 – PATRIMOINE : Vente du funérarium aux pompes funèbres Metzinger**

**Rapporteur** : M. BLANCHARD

Par délibération du Conseil Municipal datée du 29 juin 2020, M. le Maire a été autorisé à vendre à la Sarl METZINGER de FAULQUEMONT le funérarium ainsi que sa parcelle d'assiette pour un montant de 200 000 €.

Les pompes funèbres METZINGER ont depuis fait une nouvelle offre à 170 000 €.

Le Conseil Municipal réuni le 10 avril 2021 s'est prononcé, sur proposition de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 30 mars 2021, pour une cession à 170 000 € de ce bien, à condition d'obtenir l'aval de France Domaine sur le prix de vente.

France domaine ayant depuis donné son avis favorable, je vous propose en conséquence :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales ;
- 2) de **CEDER** pour la somme de 170 000 € à la Sarl METZINGER, le bâtiment du funérarium dont la parcelle d'assiette est cadastrée section 32 n°148 (9,43 ares de surface de terrain) ;
- 3) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte d'échange ;
- 4) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

### **DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

### **N° 09 – PATRIMOINE : Chasse communale 2015 / 2024 – Appel d'offres lot de chasse n°1 - Agrément des candidatures**

**Rapporteur** : Mme BUGOT

Par délibération du 10 avril 2021, le conseil municipal décidait de repasser par une seconde procédure d'appel d'offres afin de louer le lot de chasse n°1 avec un prix de retrait fixé à 200 €. La date limite pour le dépôt des dossiers était fixée au mardi 25 mai 2021.

La Commission Consultative de la Chasse Communale s'est réunie le mercredi 02 juin 2021 à 14h00.

Elle a procédé à l'examen des deux dossiers de candidature déposés en mairie et a tiré les conclusions suivantes :

- Candidature de M. RELTIEN Daniel – résidant 6 rue St Martin - 57690 FLETRANGE : dossier retenu car complet.
- Candidature de M. KOPP Christian – résidant 7 rue de Vaudémont – 57385 TRITTELING-REDLACH : dossier non retenu pour les motifs suivants :
  - Insuffisance de cautionnement bancaire
  - Justificatif de domicile non-daté

La Commission Consultative de la Chasse Communale propose à l'unanimité de donner l'agrément à la candidature de M. RELTIEN Daniel et de ne pas retenir celle de M. KOPP Christian.

En conséquence, je vous propose de **SUIVRE** l'avis de la Commission Consultative de Chasse et :

- 1) d'**AUTORISER** M. RELTIEN Daniel à participer à l'appel d'offres de la location du lot de chasse n°1.
- 2) de **REJETER** la candidature de M. KOPP Christian pour les motifs suivants :
  - Insuffisance de cautionnement bancaire
  - Justificatif de domicile non-daté

-0-

---

**DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

**N° 10 – PATRIMOINE : Chasse communale 2015 / 2024 – Appel d’offres lot de chasse n°1 – Attribution du lot de chasse n°1****Rapporteur : Mme BUGOT**

Par délibération du 28 juin 2021, le conseil municipal a admis Monsieur Daniel RELTIEN (unique candidat) à participer à la location du lot n°1 de la chasse communale.

La commission de location s’est réunie le mardi 15 juin 2021 pour examiner cette candidature conformément aux critères affichés lors du lancement de l’appel d’offres qui étaient, par ordre de priorité :

1. Expérience cynégétique des candidats, références de chasse en milieu périurbain et proximité géographique des candidats : 40% ;
2. Efforts et moyens que les candidats ont mis en œuvre précédemment pour sauvegarder les intérêts écologiques et cynégétiques : 30% ;
3. Présentation d’un plan de gestion cynégétique du lot n° 1 par les candidats : 20% ;
4. Prix proposé : 10%.

L’analyse de l’offre a donné lieu au résultat suivant :

- 1<sup>er</sup> : M. Daniel RELTIEN de FLETRANGE avec une offre à 250 €.

Je vous propose, en conséquence, de **SUIVRE** l’avis de votre commission de location et d’**APPROUVER** l’attribution du lot n°1 de la chasse communale à M. Daniel RELTIEN au prix de 250 € par an.

-0-

**DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

**N° 11 – ENSEIGNEMENT : Régularisation de la carte scolaire****Rapporteur : Mme LOUIS**

Suite à la création de certaines rues et afin de régulariser une situation existante, il convient de modifier le périmètre scolaire communal.

La Commission « Communication Enseignement » réunie le 10 juin dernier propose à l’unanimité des membres présents les affectations suivantes :

Clos de la Lisière : élèves de maternelle ⇨ Maternelle Descartes  
élèves de primaire ⇨ Primaire du Bas-Steinbesch

Allée de la Piscine : élèves de maternelle ⇨ Maternelle du Bas-Steinbesch  
élèves de primaire ⇨ Primaire du Bas-Steinbesch

RUE	Périmètre scolaire actuel		Nouveau périmètre scolaire	
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire
du Long Pré	Descartes	Bas-Steinbesch	Bas-Steinbesch	Bas-Steinbesch
des Primevères	"	"	"	"
des Jonquilles	"	"	"	"
des Arts	"	"	"	"
de l'Europe	"	"	"	"
avenue Viaud (n° 2 et 4)	"	"	Stade	Stade
avenue Viaud (à compter du n° 6)	"	"	Bas-Steinbesch	Bas-Steinbesch
de l'Hôtel de Ville	"	"	Stade	Stade

Je vous propose d'**ENTERINER** ces modifications de la carte scolaire.

-0-

### **DISCUSSION**

**Mme STAUB** demande si ces modifications de périmètre scolaire peuvent engendrer un risque de fermeture de l'école Descartes.

**Mme LOUIS** précise que les élèves des rues concernées fréquentent déjà les écoles du nouveau périmètre scolaire, mais par mesure dérogatoire. La décision de ce soir ne fera que régulariser une situation existante.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.

## **N° 12 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (hors domaine social, culturel et sports de compétition)**

**Rapporteur** : Mme SPANNAGEL

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans les domaines sports de loisirs et éducation.

Sur le document joint figurent également les propositions de votre commission « Sports et Vie Associative » qui s'est réunie le lundi 18 mai 2021.

Je vous rappelle que le crédit prévu à l'article 6574 est de 48 000 €.

Il vous est proposé de **SUIVRE** l'avis à l'unanimité de votre commission Sport et Vie Associative et de verser à chaque association la subvention suivante :

-0-

### **DECISION**

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

- Société Hippique Rurale : 1 000 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Société colombophile : 560 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Les Fidèles de la Gaule : 330 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- La Truite : 680 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- La Source (CHEMERY) : 510 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Gym Détente : 100 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- Mudo Kwan Hapkido : 180 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Country Spirit : 380 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- UCCF : 530 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Jujitsu Club de Faulquemont : 210 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Association Gymnique Créhange-Faulquemont (AGCF) : 1 700 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Basket Créhange-Faulquemont : 1 000 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)
- Sports Loisirs Faulquemont : 190 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

M. DUPONT quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention Association Arboricole et Horticole de Faulquemont et environs

- Association Arboricole et Horticole de Faulquemont et environs : 250 € : 22 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- Association Bien Vivre au Longchamp : 160 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

Mme LOUIS, MM. BIANCHIN et KOPPERS quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la subvention Souvenir Français

- Souvenir Français : 250 € : 19 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- ACMF du DUF : 150 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- Groupe Spéléo le Gracully : 100 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- Club Aquariophile : 100 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- Club de billard « Le Com » : 110 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

### N° 13 – **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations culturelles

**Rapporteur** : M. KOPPERS

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine culturel.

Sur le document joint figurent les propositions de votre commission « Affaires Culturelles et Devoir de Mémoire » qui s'est réunie le 17 mai 2021 afin d'examiner les dossiers.

Je vous propose de **SUIVRE** l'avis à l'unanimité de votre commission et de **VERSER** à chaque association la somme figurant dans le tableau joint.

-0-

### **DECISION**

Il est ensuite procédé au vote des subventions, association par association.

- SCRABBLE Club : 440 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

M. KOPPERS quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention SHPDUF. Ce vote à la SHPDUF est présenté par M. Serge PIERSON

- SHPDUF : 200 € : 22 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

- Atout photo : 250 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)

**N° 14 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (domaine social)****Rapporteur : M. LABRE**

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine social.

Sur le document joint figurent les propositions de votre commission « Solidarités et Santé » qui s'est réunie le 15 juin 2021.

Je vous propose de **SUIVRE** l'avis à l'unanimité de votre commission et de **VERSER** à chaque association la somme figurant dans le tableau joint.

-0-

**DECISION**

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

- *Donneurs de sang : 250 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- M. le Maire quitte la salle et ne prend part au vote de la subvention à l'UNIAT*
- *UNIAT : 450 € : 21 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *Secours Populaire Français : 500 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *Secours Catholique : 650 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- M. LABRE quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention Cœur et Santé. Ce vote à l'association Cœur et Santé est présenté par Mme Charlotte LOUIS.*
- *Cœur et Santé : 200 € : 22 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *Croix Rouge : 650 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *Prévention Routière : 110 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *Les Amis de la Santé : 100 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *Faulquemont retrouvailles : 350 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*
- *APEI Moselle : 250 € : 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*)*

**DISCUSSION**

**M. LABRE** précise que le total des subventions versées dans le domaine social se monte à 3 510 €.

**M. le Maire** souligne que toutes les associations locales ont obtenu une aide financière de la commune. La municipalité estime que les associations jouent un rôle important dans la vie de la commune et qu'il est important de les soutenir dans cette période difficile.

**N° 15 – CULTURE : Subvention Exceptionnelle Association du Mémorial Lorrain du Souvenir du Haut Saint Pierre****Rapporteur : M. KOPPERS**

L'association du Mémorial Lorrain du Souvenir du Haut Saint Pierre a sollicité la Ville de Faulquemont pour la participation aux frais de restauration de la croix de Lorraine du Haut Saint Pierre.

Monument emblématique du patrimoine local, elle est fortement endommagée et nécessite d'être remplacée.

Je vous propose de suivre l'avis, à l'unanimité, de votre commission des Affaires Culturelles et du Devoir de Mémoire, qui s'est réunie le 17 mai dernier, et de **VERSER** une subvention de 100€ pour participer à cette réfection.

-0-

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.

**N° 16 – CULTURE : Ecole de musique – Tarifs 2021 / 2022****Rapporteur** : M. KOPPERS

L'école de musique municipale compte actuellement 95 élèves inscrits pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Depuis 2017, le district Urbain de FAULQUEMONT verse annuellement un fonds de concours de 10 000 € au titre de sa participation aux frais de fonctionnement de l'école de musique. Le conseil municipal a créé depuis la saison 2017/2018 un tarif spécifique pour les élèves du District Urbain hors FAULQUEMONT. Je vous propose de suivre l'avis de votre commission d'Affaires Culturelles et Devoir de Mémoire, qui s'est réunie le 14 juin dernier, qui a voté à l'unanimité le statu quo des tarifs, afin de faciliter une reprise des activités musicales après une nouvelle année fortement impactée par la crise sanitaire, et de **FIXER** ainsi les tarifs de l'école de musique municipale de la façon suivante :

**Tarifs annuels 2020/2021****Propositions 2021/2022****Cours collectifs**

Eveil

Initiation

Formation musicale

Chant

45'	FAULQUEMONT	74,00	FAULQUEMONT	74,00
	DUF hors FAULQUEMONT	84,00	DUF hors FAULQUEMONT	84,00
	Extérieur DUF	87,00	Extérieur DUF	87,00
1 h 00	FAULQUEMONT	97,00	FAULQUEMONT	97,00
	DUF hors FAULQUEMONT	113,00	DUF hors FAULQUEMONT	113,00
	Extérieur DUF	116,00	Extérieur DUF	116,00
1 h 30	FAULQUEMONT	145,00	FAULQUEMONT	145,00
	DUF hors FAULQUEMONT	169,00	DUF hors FAULQUEMONT	169,00
	Extérieur DUF	174,00	Extérieur DUF	174,00

Pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année.

Pour les élèves inscrits à l'école de musique les ensembles instrumentaux sont gratuits.

Les personnes extérieures à l'école de musique souhaitant intégrer les ensembles musicaux et vocaux devront s'acquitter d'une participation de 50 € pour la saison (pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année).

**Tarifs mensuels 2020/2021****Propositions 2021/2022****Leçons d'instrument et de chant individuel**

30'	Faulquemont	42,50	FAULQUEMONT	42,50
	DUF hors FAULQUEMONT	46,50	DUF hors FAULQUEMONT	46,50
	Extérieur DUF	50,50	Extérieur DUF	50,50
45'	Faulquemont	64,00	FAULQUEMONT	64,00
	DUF hors FAULQUEMONT	73,00	DUF hors FAULQUEMONT	73,00
	Extérieur DUF	77,00	Extérieur DUF	77,00

Tout trimestre débuté est dû : pas de remboursement en cas d'arrêt en cours de trimestre.  
Tarifs dégressifs :       - 10 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant  
                                     - 20 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

Une somme de 15 € par discipline (formation musicale et formation instrumentale) sera demandée à tout élève passant son examen de fin de cycle.

-0-

### **DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

### **N° 17 – PERSONNEL : Lignes Directrices de Gestion**

**Rapporteur** : M. BIANCHIN

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique crée un nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines : les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG déterminent :

- la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Vous trouverez, en annexe, le projet des Lignes Directrices de Gestion concernant la commune de FAULQUEMONT transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Moselle pour avis.

Je vous propose **d'ADOPTER** ces Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans.

-0-

### **DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

### **N° 18 – PERSONNEL : Création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet**

**Rapporteur** : M. BIANCHIN

Afin de faire face à l'augmentation du nombre d'enfants présents à la restauration scolaire et au périscolaire du soir, et surtout de respecter la législation concernant le personnel encadrant qualifié il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire.

Je vous propose de **CREER** deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet, soit 15,36 /35<sup>ème</sup>.

-0-

---

**DISCUSSION**

**Mme BUTIN** souhaite savoir si la création de postes sous-entend l'embauche de deux nouvelles personnes ou si cela concerne des personnes déjà en poste.

**M. le Maire** précise qu'il s'agit de deux personnes qui étaient actuellement en contrat aidé dans la collectivité.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**N° 19 – ANIMATION JEUNESSE : Projet de convention de partenariat pluriannuel commune – ASBH Centre Social**

**Rapporteur : M. RIOTTE**

Par délibération en date du 10 avril 2017 le conseil municipal avait décidé, suite à la présentation des conclusions de la mission d'évaluation confiée à la Ligue de l'Enseignement, de la poursuite de la gestion du centre social du Bas-Steinbesch par convention de partenariat avec l'ASBH à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

La convention de partenariat avait été approuvée lors du conseil municipal du 25 septembre 2017 et court jusqu'au 31 août 2021.

Vous trouverez, ci-joint, le bilan 2020 des actions du centre social du Bas-Steinbesch, ainsi que le projet de convention de partenariat pluriannuel proposé pour la période 2021 – 2025, sous réserve de validation du projet social par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle.

Les activités de l'ASBH prévues dans le cadre de cette convention sont celles figurant dans le projet social actuellement soumis à agrément auprès de la CAF, dont les principaux axes sont :

Axe 1 – Lien social et vivre ensemble : relancer une dynamique entre habitants post-covid

Objectifs :

Lutter contre l'isolement tout en impliquant les habitants sur leur lieu de vie

Favoriser les temps de rencontre et d'échanges vecteurs de lien social et d'épanouissement des usagers

Axe 2 – Autonomie : un enjeu pour les populations fragiles

Objectifs :

Favoriser l'insertion sociale des publics vulnérables

Lutter contre la précarité

Axe 3 – Loisirs : vecteurs de socialisation et d'engagement de la jeunesse

Objectifs :

Favoriser l'épanouissement et la construction de l'enfant

Pérenniser l'implication des adolescents dans les projets

Axe 4 – Parentalité : soutien à la fonction parentale et renforcement des lieux familiaux

Objectifs :

Favoriser les échanges intra et interfamiliaux

---

Soutenir le rôle éducateur des parents

Je vous propose donc :

1. de **DONNER** un accord de principe sur le projet de convention présenté qui prévoit une prolongation du partenariat commune – ASBH concernant la gestion du centre social du Bas-Steinbesch pour la période 2021-2025 ;
2. de **PRENDRE ACTE** que la version définitive du projet social ayant obtenu l'agrément de la CAF sera présentée au conseil municipal préalablement à la signature de la convention définitive de partenariat pluriannuel entre la commune et l'ASBH.

-0-

**DECISION**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (Mme BUTIN\*\*) les propositions du rapporteur.*

---

**DIVERS****\* Informations syndicales et districales****1) ZAC DE PONTPIERRE – IMPLANTATION DE LA SOCIETE DUNA CORRADINI : Demande d'autorisation environnementale**

DUNA CORRADINI est une société à capitaux italiens qui va s'implanter sur la ZAC DE PONTPIERRE pour y produire et usiner des produits isolants en polyuréthane (20 tonnes/jour) afin de développer une clientèle Nord Européenne (France, Allemagne, Belgique).

Après 5 ans d'échanges, le dossier entre dans sa phase finale avec l'ouverture de l'enquête publique liée aux installations classées pour la protection de l'environnement (demande d'autorisation d'exploiter).

Le conseil communautaire a émis un avis favorable à l'unanimité dans le cadre de cette enquête publique, tout comme l'ensemble des services consultés :

- DREAL
- ARS
- DDT
- SAGE
- SIDPC
- DRAC
- MRAe

Cette activité devrait permettre de créer une cinquantaine d'emplois nouveaux.

**2) FESAT : La CAO se réunit le 02/07 pour l'attribution des marchés de travaux, pour un montant approximatif de 3.1 M€.**

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Démarrage 09/2021
- Fin des travaux 1er trimestre 2023

3) Une vingtaine de dossiers économiques sont par ailleurs en cours d'instruction.

**\* Informations**

Monsieur Patrick BONNET a saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) en début d'année 2021 afin d'obtenir, en sa qualité de conseiller municipal les documents suivants :

1. L'ensemble des pièces, comptes rendus de commissions municipales et autres documents sur la base desquels le projet communal de village senior s'est construit ;
2. L'exemplaire original de l'appel à candidatures lancé par l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est dans le cadre du projet national « Santé 2022 » concernant l'habitat inclusif à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
3. La liste des personnes ayant travaillé sur l'appel à candidatures de ce projet ;
4. L'acte de vente complet par la commune des terrains à la société DELTAMENAGEMENT ;
5. La totalité du projet d'habitat inclusif (travaux, viabilisation, financement, ...) tel que présenté à CDC Habitat

Suite à des échanges de courrier entre la commune et la CADA cette dernière a rendu son avis le 25 mars 2021. Conformément à cet avis la commune n'a transmis aucun des éléments demandés pour les points 2 à 5. Elle a simplement transmis à M. BONNET, par courrier du 15 avril 2021, l'avis de la CADA accompagné de deux délibérations du conseil municipal datant du 22 février 2021 et du 10 avril 2021, relatives au dépôt du permis d'aménager et au coût d'aménagement du projet.

La société ANHYDRITE MINERALE France se propose de faire visiter aux conseillers municipaux la mine d'anhydrite de Faulquemont avant la mi-août 2021. Possibilité de prévoir une visite en matinée et un autre en après-midi avec 6 à 8 personnes par visite. Les élus intéressés peuvent le faire savoir par courriel ou téléphone à Cindy LOMBARDI : 03.87.29.70.10 [secretariat@ville-faulquemont.fr](mailto:secretariat@ville-faulquemont.fr)

---

**\* Questions orales**

**M. BLANCHARD** précise qu'il est allé deux fois à la Poste de FAULQUEMONT cette semaine. Il y avait du monde qui patientait à l'extérieur. Il sait qu'il y a un projet de réduction des heures d'ouverture de la Poste de FAULQUEMONT. Il demande les actions que la commune compte mener.

**M. BIANCHIN** précise que la Poste projette de diminuer de 41 h à 33 h les horaires d'ouverture du bureau de FAULQUEMONT à compter de décembre 2021. Il est prévu que la plage horaire de l'après midi soit notamment réduite sensiblement : 14h à 17h au lieu de 13h30 à 17h30 actuellement. De nombreuses communes dont CREHANGE sont concernées.

**M. BIANCHIN** explique qu'un courrier a été adressé à la Poste début juin pour signifier l'opposition de la commune à cette décision. Un communiqué commun des communes de CREHANGE et FAULQUEMONT devrait paraître prochainement dans la presse locale.

**M. BLANCHARD** estime qu'on ne pouvait pas ne rien faire.

**M. PIERSON** souhaite savoir ce qui motive cette décision de la Poste.

**M. BIANCHIN** précise que la Poste se base sur la fréquentation journalière du bureau de Poste qui est en baisse constante depuis 7 ou 8 ans.

**Mme SPANNAGEL** rappelle que le temps d'ouverture de 13h30 à 14h00 est utile pour beaucoup de personnes qui travaillent.

**M. BLANCHARD** évoque la notion de service public

**Mme KEMPENICH** propose qu'on ouvre un cahier de doléances en mairie qui permettrait aux administrés de manifester leur mécontentement par rapport à ce projet de changement d'horaires.

**M. BLANCHARD** estime que c'est une excellente idée.

**M. BIANCHIN** évoque ensuite la gare SNCF. A ce jour les gares de MORHANGE et FAULQUEMONT n'ont toujours pas ouvert leur guichet aux usagers.

Un courrier a été adressé à la SNCF pour réclamer la réouverture du guichet de proximité de la gare de FAULQUEMONT.

**Mme ROLLIN** demande sur quoi se base la SNCF pour prendre ses décisions.

**M. BIANCHIN** répond qu'il s'agit de mesures d'économie. Il rappelle que 194 000 personnes transitent chaque année par la gare de FAULQUEMONT. De nombreuses personnes utilisent le train pour venir travailler sur le District et de nombreux Faulquinois partent travailler sur Metz ou Forbach en train. Une action sera également menée avec le District Urbain de FAULQUEMONT.

**M. LABRE** rappelle que les dessertes ferroviaires sont de la compétence de la Région. Il suggère donc de faire un courrier au Président de la Région GRAND-EST.

**M. BLANCHARD** est également favorable à un courrier au nouveau Président de la Région lui rappelant deux points auxquels les Faulquinois sont sensibles : l'ouverture du guichet de la gare et l'accessibilité aux quais pour les personnes en situation de handicap.

**M. LABRE** revient sur le 2<sup>ème</sup> parking de la gare qui devrait être rénové par le DUF.

**M. BIANCHIN** confirme qu'un subventionnement avait été accordé il y a plusieurs années par la Région pour ce projet de rénovation. Ce dossier est désormais de la compétence du District Urbain. La commune tient à ce parking et va relancer le DUF.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire lève la séance à 20H15.

Pierre SERAVALLE

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Rattachement de la commune d'Erckartwiller à la paroisse de Weinbourg et modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés
4. **FINANCES** : Tarifs des prestations périscolaires – Année 2021 / 2022
5. **FINANCES** : Transports enfants CHEMERY
6. **URBANISME** : Location d'une parcelle communale sise rue de Pontpierre au garage « Centre Auto Faulquemont »
7. **URBANISME** : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de FAULQUEMONT
8. **PATRIMOINE** : Vente du funérarium aux pompes funèbres Metzinger
9. **PATRIMOINE** : Chasse communale 2015 / 2024 – Appel d'offres lot de chasse n° 1 – Agrément des candidatures
10. **PATRIMOINE** : Chasse communale 2015 / 2024 – Appel d'offres lot de chasse n°1 – Attribution du lot de chasse n°1
11. **ENSEIGNEMENT** : Régularisation de la carte scolaire
12. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations (hors domaine social, culturel et sports de compétition)
13. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations culturelles
14. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations (domaine social)
15. **CULTURE** : Subvention Exceptionnelle Association du Mémorial Lorrain du Souvenir du Haut Saint Pierre
16. **CULTURE** : École de musique – Tarifs 2021 / 2022
17. **PERSONNEL** : Lignes Directrices de Gestion
18. **PERSONNEL** : Création de postes d'adjoint d'animation à temps non complet
19. **ANIMATION JEUNESSE** : Projet de convention de partenariat pluriannuel commune – ABSH Centre Social